



Décret n° 93.1410 du 29 décembre 1993

Dossier d'Information du Public

Année 2020



TriNéo SAS

24, rue Henri Becquerel

93270 SEVRAN

Tél. : 01.41.52.23.10



SOMMAIRE

<i>Présentation de l'Installation</i>	P3
<i>Faits marquants</i>	P7
<i>Etude d'Impact</i>	P8
<i>Nature, quantité et provenance des déchets</i>	P8
<i>Analyses</i>	P13
<i>Exercices d'urgences</i>	P14
<i>Annexe - Glossaire</i>	P15

Présentation de l'Installation

● Généralités

Le centre de tri, situé sur la commune de Sevrans, est une installation classée soumise à enregistrement pour les rubriques 2714-1 et 2716-1, et à déclaration pour la rubrique 2713-2.

Cette installation est régie par les arrêtés préfectoraux listés ci-dessous :

- Arrêté préfectoral d'autorisation n°07-0710 du 2 Mars 2007 relatif à l'exploitation d'un centre de tri de déchets ménagers issus d'une collecte sélective.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2011-2065 du 22 Août 2011 relatif à la mise à jour du classement des rubriques des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2014-2642 du 12 octobre 2014 relatif à l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement.
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2017-0066 du 6 janvier 2017 relatif à l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement par la société Trinéo Ehol.

Le centre de tri de Sevrans est un centre de tri de collectes sélectives, appartenant au Sycotom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers regroupant 85 communes de 11 établissements publics territoriaux (EPT) sur les 12 qui constituent la métropole du Grand Paris, ainsi que de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La finalité du centre de tri est de séparer, par catégories, les déchets ménagers recyclables (papiers et emballages) collectés sélectivement par les collectivités adhérentes du Sycotom suite au geste de tri des habitants.

Le centre de tri a été mis en service le 1^{er} novembre 2008.

Son exploitation est confiée à la société TRINEO, filiale du groupe IHOL Exploitation, depuis le 1^{er} février 2014.

Celle-ci a effectué une première modernisation du procédé de tri en 2014, afin d'augmenter la capacité de traitement et l'automatisation du tri, puis une seconde en 2016 afin de pouvoir traiter les déchets en ECT (extension des consignes de tri).

En 2017, le SYCTOM a porté le projet d'optimisation de la ligne des refus, avec l'ajout d'un compacteur et de caissons de compaction.

Descriptif de l'installation et de l'activité du site

Le centre est installé sur un terrain de 11 320 m².

Il comporte 2 bâtiments :

- Un bâtiment administratif dédié aux bureaux, aux locaux du personnel et aux salles d'accueil du public¹
- Un bâtiment technique regroupant :
 - o un hall de réception des bennes et de stockage «amont» des déchets en attente de tri,
 - o un hall comprenant le procédé de tri, les équipements de conditionnement et la zone de stockage des produits triés en attente d'expédition,
 - o des locaux techniques (atelier, garage,...)

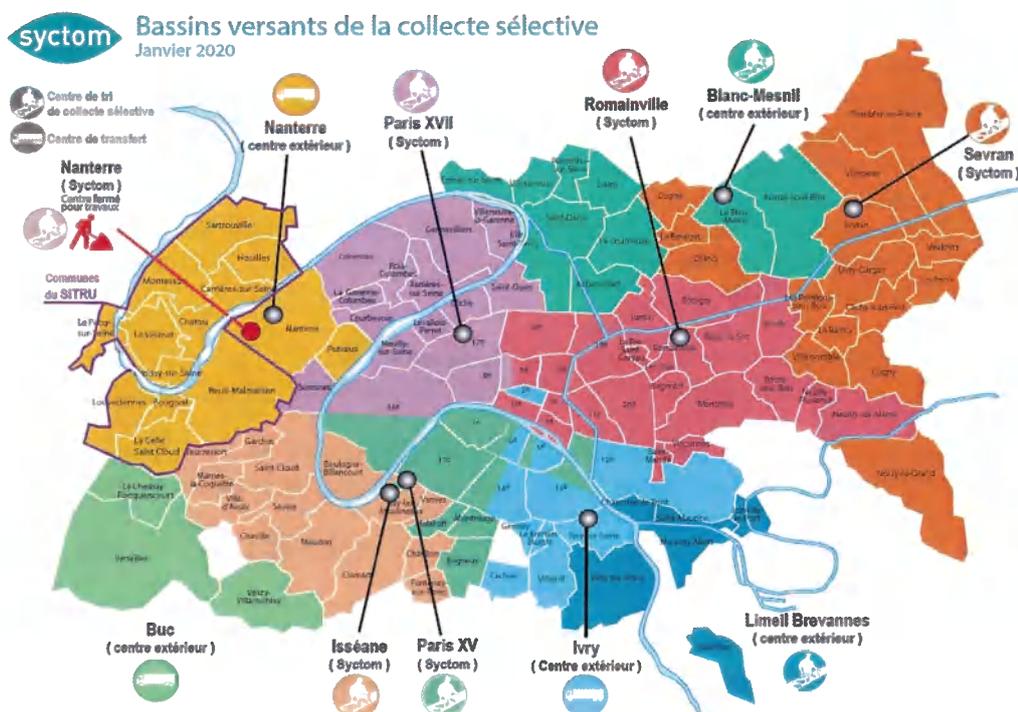
Les déchets traités sont exclusivement constitués de déchets ménagers collectés sélectivement apportés par les collectivités adhérentes du Sycotom.

¹Accueil de groupes sur demande auprès du Sycotom ; organisation de journées portes ouvertes.

Les collectes sélectives qui sont acheminées au centre de tri sont désignées par le Syctom en fonction de la situation géographique des lieux de collectes et des garages de bennes de collecte d'une part, et des capacités des différents centres de tri du Syctom d'autre part.

Le bassin versant du centre de tri est composé, depuis 2008, des communes d'Aulnay-sous-Bois, Le Blanc Mesnil, Clichy-sous-Bois, Coubron, Le Raincy, Livry-Gargan, Sevran, Tremblay en France, Vaujours et Villepinte. A celles-ci, se sont ajoutées les communes du Bourget, Dugny, Drancy et Pavillons-sous-bois en 2014, Villemomble en 2015, Gagny en 2016 et enfin Noisy-le-Grand en 2020.

Les communes de Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois ont été retirées du bassin versant de Sevran en octobre 2019. La baisse des apports suite à leur départ est compensée par des apports en provenance de centres de transfert, réceptionnés sur les créneaux à faible affluence.



Conformément aux consignes de tri données aux habitants, la collecte sélective est principalement composée de :

- Tous les papiers,
- Tous les cartons,
- Les briques alimentaires,
- Les emballages métalliques (conserves, barquettes, canettes, aérosols vides),
- Les bouteilles et flacons en plastiques,
- et depuis 2012 tous les autres emballages plastiques (pots, barquettes, blisters et souples).

Les déchets apportés comprennent également une proportion d'environ **30%** d'anomalies de qualité (ou erreurs de tri).

A l'arrivée des bennes de collecte, celles-ci sont pesées (présence d'un pont bascule en entrée et d'un pont bascule en sortie du centre), puis elles passent devant un détecteur de radioactivité, pour ensuite être déversées dans une loge de déchargement du hall de réception.

Un contrôle qualité est systématiquement effectué pour déclasser et isoler les collectes trop souillées pour être triées et recyclées. Celles-ci (moins de 0.20% des apports), sont considérées dans leur intégralité comme anomalies de qualité ou refus.

Description du procédé de tri :

Le procédé de tri du centre à Sevran, modernisé par IHOL Exploitation au printemps 2014, puis au mois d'août 2016 comporte désormais 4 grandes étapes :

- Un pré-tri manuel, réalisé en cabine par des opérateurs (4 par équipe), permettant d'enlever du flux les gros refus ou les gros éléments valorisables (gros cartons, gros bidons, grands films plastiques, gros éléments en acier ou DEEE), susceptibles de gêner le reste du procédé ;
- Une séparation mécanique, réalisée par des cribles, permettant de séparer le flux de déchets par forme (corps plats contenant majoritairement des papiers/cartons et corps creux contenant majoritairement les plastiques et métaux) et par taille (élimination de la fraction fine inférieure à 60mm) ;
- Un tri automatique, réalisé par 5 machines de tri optique, un « overband » (aimant positionné au-dessus d'un tapis permettant de capter les déchets en acier), un séparateur à courants de Foucault (permettant de capter les emballages en aluminium) ;
- Un contrôle qualité de l'ensemble des flux, réalisé par 8 agents de tri par équipe, répartis sur 5 tables de tri différentes. Leur rôle est d'ôter du flux préalablement trié par les machines les indésirables de tri (orientés en refus) et les autres matières valorisables, qui sont alors renvoyées vers le process automatisé.

Le procédé de tri est piloté à partir d'une supervision informatisée permettant de régler à distance différents paramètres (vitesse du tapis d'alimentation, inclinaison du balistique permettant la séparation des corps plats et des corps creux, ...).

Performances :

Grâce aux modernisations successives, la capacité de traitement a été portée à 6t/h. Les conditions de travail ont été améliorées, pour répondre notamment aux difficultés du tri des emballages plastiques autres que bouteilles et flacons. Un taux de valorisation de 97% des déchets valorisables est attendu et les films plastiques en PEBD sont maintenant isolés.

A l'issue du tri, les différentes matières sont conditionnées pour optimiser le stockage et le transport :

- Conditionnement en paquets pour les aciers ;
- Conditionnement en caisses grillagées pour les DEEE, et en vrac pour l'aluminium et les platinages ;
- Conditionnement en balles pour tous les autres matériaux valorisables ;
- Conditionnement en benne compactrice pour les refus.

Devenir des déchets triés

Chaque matériau est ensuite chargé dans les camions affrétés par les filières de reprise pour partir vers sa destination de recyclage, valorisation ou élimination :

Matériaux	Repreneurs et Destinations	Devenir
Papiers (Journaux Revues Magazines, papiers imprimés,...)	Norske Skog, Golbey - 88	Journaux
Acier	ARCELORMITTAL Grande-Synthe, Dunkerque - 59	Acier
Cartons (E.M.R.) (*)	SUEZ – Principalement les papeteries Saica (Nogent-sur-Seine - 10 et Venizel - 02) et Ds-Smith (Saint-Étienne-du-Rouvray - 76)	Cartons d'emballage
Aluminium	REGEAL-AFFIMET, Compiègne - 60	Aluminium (pièces pour automobiles)
Bouteilles, flacons, pots et barquettes en P.E.T. clair (Q7) ou foncé (Q8)(*)	Sita négoce - 78 Majoritairement en France (Limay - 78, Colmar - 68, Bayonne - 64) Ponctuellement, proche Europe (Italie)	PET : bouteilles ou applications textiles
Bouteilles, flacons, pots et barquettes en P.E.H.D/PP/PS (mix PEPPPS)	PAPREC Usine MPB (Châlon/Saône - 71) Usines Vogt Plastic et Replano (Allemagne) Ponctuellement, Suisse, Italie et depuis 2020 Turquie	PEHD : objets courants PEHD / canalisations assainissement
Gros de magasin (GDM) (*)	UDREP Gondardennes - 62 PAPREC - Saica (Nogent-sur-Seine -10 et Vénizel - 02)	Papiers / cartons
Plastiques souples	SUEZ - 51 Très majoritairement, usine Machaon (Châlon en Champagne - 51) Ponctuellement Belgique + Suisse	films en PEBD
Emballage pour Liquide Alimentaire (E.L.A.) (*)	LUCART Groupe - 88	Papiers d'hygiène
DEEE (*)	TRIADE - 95	Recyclages matières pour les éléments valorisables (plastiques, métaux, etc...), enfouissement pour les matières non valorisables
Platinage (*)	DERICHEBOURG - 92	Acier
Refus (*)	UVE (*) du Sycptom à Saint-Ouen – 93 et Ivry/Seine - 94	Valorisation énergétique

(*) Voir glossaire en annexe.

Fonctionnement de l'installation :

Le site est ouvert de 6h30 à 20h30 du lundi au vendredi et de 7h00 à 15h00 le samedi pour la réception des collectes. Il est contrôlé et surveillé en continu par une société de gardiennage avec la présence systématique d'un gardien in situ.

Depuis septembre 2020, le tri est effectué du lundi au vendredi en 2 postes de 7h de travail effectif (jusqu'alors les postes étaient de 6h45 de tri effectif). Ce changement nous permet d'augmenter nos capacités de traitement en semaine et ainsi d'octroyer plus de temps pour la maintenance le week-end.

Le site employait, en 2020, 41 personnes permanentes.

Comme les années précédentes, nous avons axé l'année 2020 sur la fiabilisation des connaissances et le développement personnel de nos employés. En particulier, certains salariés ont pu évoluer vers de nouvelles fonctions : conducteur d'engins (3 employés en remplacement), avec une formation permanente auprès de nos agents de tri sur nos critères et exigences QSE.

L'intégration de la société dans le groupe VEOLIA a impliqué une revue documentaire et procédurale, qui a démarré en 2020 et dont l'échéance est prévue en 2021.

Amélioration du process du centre de tri en 2020 :

Suite à différents audits internes et visites sécurité, nous avons optimisé le process :

- Modification du séparateur mécanique en sortie de cabine de tri pour optimiser la valorisation des cartons,
- Etanchéisation du process par l'ajout de nouvelles bavettes et filets de protection, pour réduire la pollution des flux triés,

Et pour améliorer la disponibilité de la chaîne de tri :

- Ajout de caméras permettant l'identification des bourrages, l'analyse et les interventions sur les équipements critiques.
- Revue des indicateurs de maintenance en partenariat avec le SYCTOM. Ceci nous a permis d'effectuer des analyses plus précises sur notre performance.

Certification ISO 9001:2015, ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018

La société TriNéo est triple certifiée Qualité, Environnement et sécurité (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001). Ces certifications ont été maintenues en septembre 2020, pour le site de Sevrans, suite à un audit de surveillance (fait tous les ans).

Faits marquants

● **Accident de travail le 03/03/2020**

Objet : chute d'un engin lors de la descente.

Selon les dires du salarié, ce serait lors de la descente du marchepied d'un engin qu'il aurait glissé et serait tombé. Le salarié aurait bien appliqué notre procédure, qui prévoit la descente de l'engin en marche arrière et 3 points d'appuis.

L'analyse et l'enquête ont été faites avec les membres du CSE et présentées à l'inspection du travail.

- **Accident de travail le 16/12/2020**

Objet : doigt coincé dans une porte de benne compactrice

L'employé s'est coincé le doigt dans la porte d'une benne compactrice lors de la manipulation de celle-ci par notre sous-traitant.

L'analyse et l'enquête ont été faites avec les membres du CSE et présentées à l'inspection du travail. Le Documents Unique d'Evaluation des Risques (DUER) a été modifié en conséquence. La zone de manipulation sera identifiée par un marquage au sol dont la réalisation est prévue en 2021 et une procédure a été rédigée et affichée.

- **Arrêt du centre de tri durant le 1er confinement**

Le centre a été fermé du 17 mars 2020 au 6 mai 2020, pendant la première période de confinement liée à l'épidémie de COVID-19. Nous avons maintenu l'activité de maintenance, entretien et gardiennage du site. Nous avons réceptionné 68T de déchets sur la fin avril afin de préparer la reprise d'activité.

- **Traitement de déchets d'un autre syndicat en décembre 2020**

En décembre 2020, suite à l'incendie de son centre de tri de Sarcelles, le Sigidurs a confié au Sycotom le tri d'une partie de ses collectes sélectives. Pour cela, nous avons mis en place une équipe de nuit dédiée au tri de ces apports supplémentaires exceptionnels. Les instances représentatives du personnel ont été consultées pour ce projet. La DRIEAT a été informée par courrier.

Etude d'Impact

L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

Nature, quantité et provenance des déchets

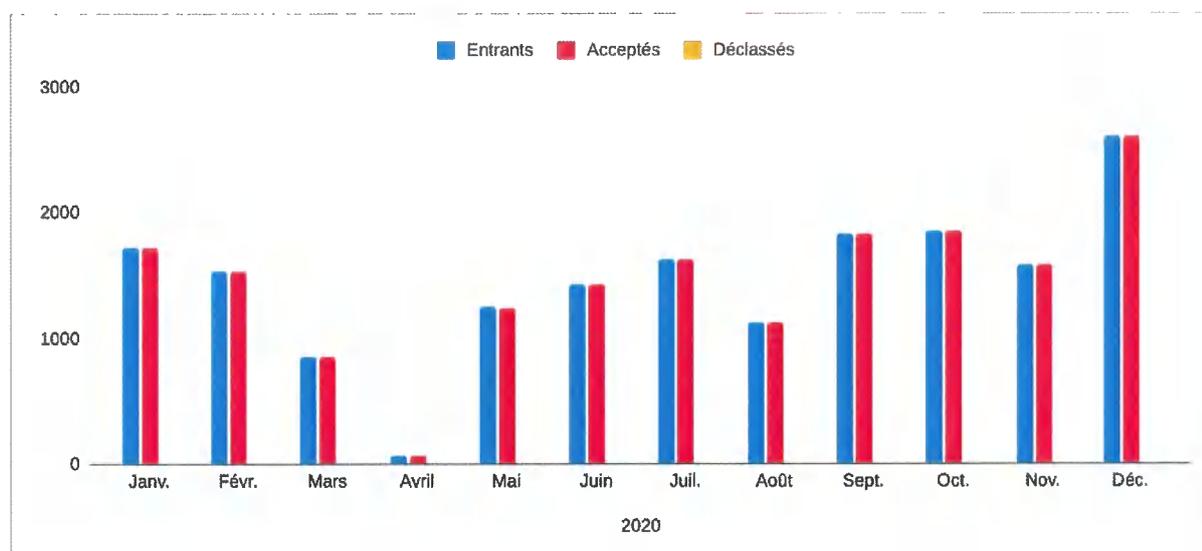
- **Quantité de déchets entrants**

En 2020, le centre de tri a reçu 17 402 tonnes de collectes sélectives multi matériaux, dont 9 tonnes ont été déclassées (c'est-à-dire qu'elles ont été traitées en tant qu'ordures ménagères car leur mauvaise qualité ne permettait pas leur tri sur chaîne).

2020	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrants	1714	1534	848	68*	1248	1430	1626	1119	1828	1849	1573	2565	17402
Acceptés	1714	1534	848	68*	1242	1430	1626	1116	1828	1849	1573	2565	17393
Déclassés	0	0	0	0	6	0	0	3	0	0	0	0	9

*Malgré sa fermeture, le centre de tri a réceptionné 68 tonnes fin avril afin d'être en mesure de reprendre le tri début mai

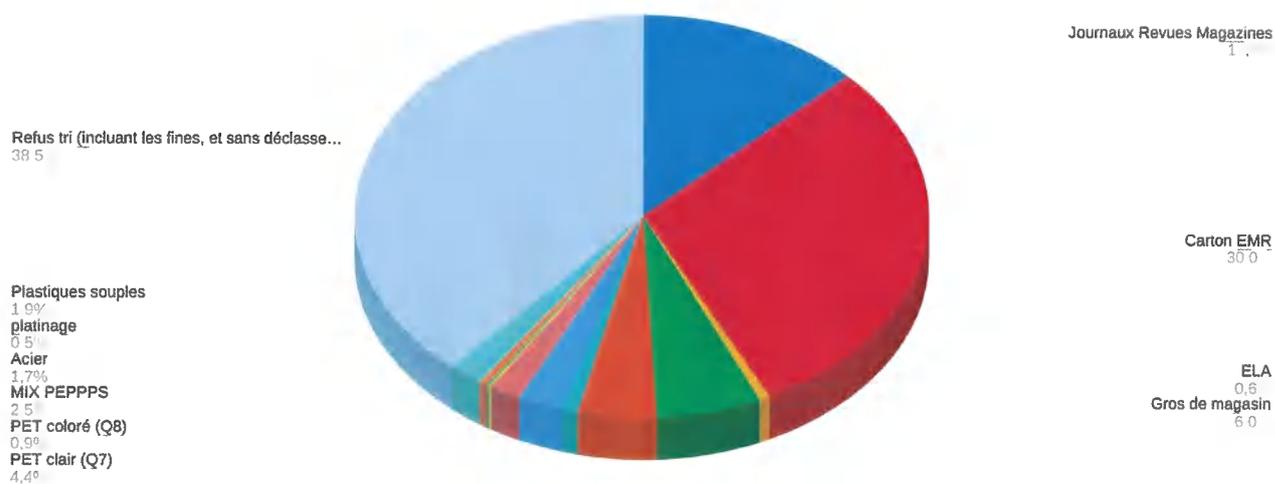
Réception des collectes (en tonnes) CS 2020



- Quantité de déchets évacués en tonnes

Matières	Tonnes
Journaux Revues Magazines	2087
Carton EMR	4930
ELA	97
Gros de magasin	982
PET clair (Q7)	727
PET coloré (Q8)	146
MIX PEPPPS	419
Acier	284
Aluminium	23
DEEE	26
platinage	78
Plastiques souples	318
Refus tri (incluant les fines, et sans déclassés)	6340
TOTAL	16457

● **Répartition des matières sortantes 2020**



- **Synthèse des consommations électriques**

Mois	Puissance active (kWh)
Janvier 2020	144118
Février 2020	142056
Mars 2020	102523
Avril 2020	31614
Mai 2020	68882
Juin 2020	87026
Juillet 2020	94986
Août 2020	86517
Septembre 2020	92752
Octobre 2020	112428
Novembre 2020	93196
Décembre 2020	116233
TOTAL 2020	1 172331

Nous constatons une baisse des consommations par rapport à 2019 (consommation de 1 306 758 kWh), essentiellement liée à la fermeture du centre pendant la période du 1er confinement. Cette baisse s'explique aussi par une optimisation du chauffage permise par la mise en place d'une programmation spécifique pendant la période hivernale.



- **Synthèse des consommations d'eau**

Consommation globale eau de ville : 470 m³ (sanitaire, arrosage) pour l'année 2020.

La baisse constatée entre 2019 (consommation de 926 m³) et 2020, de presque 50%, s'explique par la fermeture du centre pendant la période du 1er confinement, mais également par la mise à jour de la programmation de l'arrosage et les consignes environnementales passées à nos salariés. De plus, contrairement à 2019, 2020 n'a pas été marquée par un incendie, générateur de surconsommation en eau.

- **Synthèse des Déchets générés sur le site**

Les déchets liés à la maintenance des installations sont récupérés par les services de maintenance et traités en sous-traitance. Le pompage des deux séparateurs hydrocarbures a été fait le 02/03/2020 et l'entretien de l'installation de traitement des eaux pluviales a été effectué le 17/07/2020.

Analyses

Contrôle des eaux de rejet du site :

Nous avons effectué deux contrôles des eaux de rejet du site en 2020. Les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral (Cf annexe 1 et 2).

Arrêté d'autorisation préfectoral article 4.3.8	Valeurs seuil de l'AP	Résultats 1	Résultats 2	Unités
Température	<30°C	23.9	24.2	°C
pH	Entre 5.5 et 8.5	7.2	7.5	pH
Couleur : modification de la coloration du milieu récepteur mesurée en un point représentatif de la zone de mélange	<100mgPt/l	51	43	mg Pt/l
Matières en suspension (M.E.S.)	<35mg/l	21.5	11	mg/l
Demande Biologique en Oxygène (D.B.O.5)	<25mg/l	4.5	3.9	mg O2/l
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	<125mg/l	23.2	23.6	mg O2/l
Azote Kjeldhal	<30mg/l	1.81	0.77	mg N/l
Phosphore total	<2mg/l	<0.1	<0.1	mg P/l
Hydrocarbures totaux	<10mg/l	<0.1	0.16	mg/l
Argent		<0,01	<0.01	mg/l
Chrome		<0,001	<0.001	mg/l
Cuivre		0,0052	0.0036	mg/l
Fer		0,63	0.44	mg/l
Mercure		<0,0005	<0.0005	mg/l
Nickel		<0,01	<0.01	mg/l
Plomb		0,0054	0.0032	mg/l
Titane		<0,01	<0.01	mg/l
Zinc		0,074	0.046	mg/l
Total Métaux Lourds (*)	<15mg/l	<0.75	<0.52	mg/l

(*) Total métaux lourds = Ag + Cr + Cu + Fe + Hg + Ni + Pb + Ti + Zn



Contrôle du portique radioactivité

La vérification périodique obligatoire du portique de radioactivité est annuelle, et a été réalisée le 23.06.2020.

Exercices d'urgences

Nous avons réalisé 5 exercices d'urgences sur l'année 2020 :

- Evacuations incendies : les 13/02/2020, 12/05/2020 et 02/11/2020
- Epanchage (test de la réactivité du personnel si apparition d'une fuite hydraulique) : le 13/03/2020
- Test radioactivité (test de connaissance et simulation d'une détection radioactive) : le 10/06/2020

Ces exercices nous permettent de maintenir les connaissances du personnel sur les procédures à appliquer.

Dans notre revue documentaire HQSE, une refonte des fiches reflexes (mode opératoire sur les capacités à réagir) est prévue pour 2021. Cette démarche est en déclinaison de notre politique d'entreprise sur la sécurité de nos collaborateurs et des tiers : préserver la santé et la sécurité avec une priorité absolue de garantir un environnement de travail exempt de danger, en assurant une implication et une exemplarité totales de chacun.

ANNEXE - GLOSSAIRE

- **Apport volontaire** : mode de collecte qui permet aux habitants d'apporter les matériaux triés en vue du recyclage dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics (c'est souvent le cas de la collecte du verre).
- **Collecte sélective** : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, papiers, verre).
- **DEEE** : déchets d'équipements électriques ou électroniques (jouets électroniques, appareils ménagers : sèche-cheveux, téléphone, grille-pain, etc....)
- **ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires: briques alimentaires et autres emballages complexes en carton (sorte 5.03 selon la norme EN 643).
- **EMR** : Emballages Ménagers Récupérés: tous types d'emballages en cartons et cartonnets (sorte 1.05 et 5.02 selon la norme EN 643).
- **Encombrants ou monstres** : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (électroménager, meubles)
- **Fines** : éléments de taille inférieure à 65 mm et considérés comme non valorisables.
- **GDM** : Gros De Magasin: mélange de diverses sortes de papiers et cartons, contenant moins de 40% de journaux et illustrés (sorte 1.02 selon la norme EN 643).
- **Indésirables (ou refus)** : Corps étrangers au matériau à recycler, nuisibles au bon déroulement de la valorisation
- **ISDND** : Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux est un centre où l'on stocke les déchets ultimes comme par exemple les refus de tri.
- **Installations classées** : installations qui peuvent être sources de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à enregistrement, à déclaration à la préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique.
- **MIX PEPPS** : ensemble des déchets d'emballages constitués de polyéthylène (PE), polypropylène (PP) ou polystyrène (PS). Ces trois types de plastiques peuvent être repris en mélange par un repreneur qui en assure la séparation en tête de son installation. Ces types de plastiques correspondent généralement à des bouteilles et flacons opaques (bouteilles de lait, bidons de lessive...), à des pots et barquettes opaques de produits laitier (yaourts, beurre,).



- **Papiers** : ensemble des papiers (brochures, illustrés, catalogues, imprimés, journaux, annuaires, horaires lus ou usagés, avec ou sans agrafe, exempts de couvertures rigides...) (catégorie 1.11 selon la norme EN 643). Cette catégorie est parfois dénommée par son appellation historique de JRM (pour Journaux Revues et Magazines).
- **PEBD** (Polyéthylène basse Densité) : matière plastique utilisée pour les films et housses.
- **PEHD** (Polyéthylène Haute Densité) : Matière plastique opaque utilisée pour la fabrication de bouteilles de lait, flacons de lessive, d'adoucissant...
- **PET** (Polyéthylène Téréphtalate): Matière plastique transparente utilisée pour la fabrication de bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vin, d'huile...et pouvant être teintées en bleu, vert, marron...
- **Platinage** : mélange de déchets métalliques divers (hors déchets d'équipements électriques ou électroniques), arrivant par erreur dans le centre de tri mais faisant l'objet d'une séparation au pré-tri en vue de leur valorisation (ex : cintres, casseroles, barres métalliques...)
- **Pots et Barquettes** : Par simplification, tous les emballages en plastique rigide autres que les bouteilles et flacons (pots, barquettes, blisters...). Ces emballages ont été introduits par la consigne de tri élargie.
- **Refus de tri (indésirables)** : dans le centre de tri, emballages trop souillés ou matériaux non récupérables pour le recyclage, ainsi que les fines. Ils sont extraits par les trieurs pour ne pas polluer les matériaux envoyés vers les filières de recyclage.
- **UVE (unité de valorisation énergétique)** : installation de traitement des déchets par brulage, permettant de produire, notamment, de l'électricité et/ou de la chaleur.

TRINEO
Frédéric FONTANA
24, Rue Henri Becquerel
93270 SEVRAN
FRANCE

ANNEXE 1 - RAPPORT D'ANALYSE n°1

N° de rapport d'analyse : AR-20-IV-064933-01

Version du : 08/10/2020

Page 1/3

Dossier N° : 20V020795

Date de réception : 29/09/2020

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de rejet / Eau résiduaire	Eaux pluviales 1	(103) (voir note ci-dessous) (1201) (voir note ci-dessous)

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

N° ech **20V020795-001** | Version **AR-20-IV-064933-01(08/10/2020)** | Votre réf. **Eaux pluviales 1** Page 2/3

Date de prélèvement	28/09/2020	Préleveur	Prélevé par vos soins
Date de réception	29/09/2020 10:00	Température de l'air de l'enceinte	7°C
Début d'analyse	29/09/2020 15:05		

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité
IV590 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
Température de mesure du pH	23.9	°C
pH	7.2	Unités pH
IV017 : Couleur apparente Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7887 (T 90-034)	51	mg Pt/l
IVKPK : Couleur vraie Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Après filtration] - NF EN ISO 7887 (T 90-034)	35	mg Pt/l
IV04A : Demande chimique en oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Méthode à petite échelle en tube fermé - ISO 15705	23.2	mg O2/l
IV463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	4.50	mg/l
IV673 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU /47] - NF EN 872	21.5	mg/l
IV058 : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663	1.81	mg N/l
IV05X : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrométrie UV / Visible (Colorimétrie automatisée) - Méthode interne	<0.100	mg P/l

IVFIL : Filtration 0.45 µm Prestation réalisée par nos soins

Filtration -

METAUX

	Résultat	Unité
LS40T : Injection ICP/AES Métaux Totaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -	-	
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	Fait	
LS427 : Argent (Ag) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS439 : Fer (Fe) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.63	mg/l
LS444 : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS456 : Titane (Ti) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS574 : Mercure (Hg) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	<0.5	µg/l
LS501 : Chrome (Cr) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<1.00	µg/l

METAUX

	Résultat	Unité
LS503 : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	5.2	µg/l
LS526 : Plomb (Pb) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	5.4	µg/l
LS546 : Zinc (Zn) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	74	µg/l
LS40S : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -	-	

MICROPOLLUANTS

	Résultat	Unité
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) * NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 9377-2	<0.1	mg/l



Aude Durand
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

TRINEO
Frédéric FONTANA
24, Rue Henri Becquerel
93270 SEVRAN
FRANCE

ANNEXE 2 - RAPPORT D'ANALYSE 2

N° de rapport d'analyse : AR-20-IV-064934-01
Dossier N° : 20V020795

Version du : 08/10/2020
Date de réception : 29/09/2020

Page 1/3

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
002	Eau de rejet / Eau résiduaire	Eaux pluviales 2	(103) (voir note ci-dessous) (1201) (voir note ci-dessous)

(103) DBO5 : échantillons congelés.

(1201) L'heure de prélèvement n'étant pas renseignée, les délais de mise en analyse ont été calculés à partir d'une heure de prélèvement fixée par défaut à midi.

Date de prélèvement	28/09/2020	Préleveur	Prélevé par vos soins
Date de réception	29/09/2020 10:00	Température de l'air de l'enceinte	7°C
Début d'analyse	29/09/2020 15:47		

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité
IV590 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Potentiométrie - NF EN ISO 10523		
Température de mesure du pH	24.2	°C
pH	7.5	Unités pH
IV017 : Couleur apparente Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7887 (T 90-034)	43	mg Pt/l
IVKPK : Couleur vraie Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrophotométrie (UV/VIS) [Après filtration] - NF EN ISO 7887 (T 90-034)	29	mg Pt/l
IV04A : Demande chimique en oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Méthode à petite échelle en tube fermé - ISO 15705	23.6	mg O2/l
IV463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Electrochimie - NF EN ISO 5815-1	3.90	mg/l
IV673 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Gravimétrie [Filtre WHATMAN 934-AH RTU /47] - NF EN 872	11.0	mg/l
IV058 : Azote Kjeldahl (NTK) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Titrimétrie [Minéralisation, Distillation] - NF EN 25663	0.77	mg N/l
IV05X : Phosphore (P) Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-2024 Spectrométrie UV / Visible (Colorimétrie automatisée) - Méthode interne	<0.100	mg P/l
IVFIL : Filtration 0.45 µm Prestation réalisée par nos soins		
Filtration -		

METAUX

	Résultat	Unité
LS40T : Injection ICP/AES Métaux Totaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -	-	
LS488 : Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-2	Fait	
LS427 : Argent (Ag) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS439 : Fer (Fe) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.44	mg/l
LS444 : Nickel (Ni) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS456 : Titane (Ti) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	<0.01	mg/l
LS574 : Mercure (Hg) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-1488 SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	<0.5	µg/l
LS501 : Chrome (Cr) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	<1.00	µg/l

METAUX

	Résultat	Unité
LS503 : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	3.6	µg/l
LS526 : Plomb (Pb) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	3.2	µg/l
LS546 : Zinc (Zn) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	46	µg/l
LS40S : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -	-	

MICROPOLLUANTS

	Résultat	Unité
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) * NF EN ISO/IEC 17025:2017 COFRAC ESSAIS 1-0685 GC/FID [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 9377-2	0.16	mg/l



Aude Durand
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Les données fournies par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

